

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---:---:---

ORDONNANCE N°75-62 du 22 Août 1975

portant virement de crédits du Chapitre 205-05
au Chapitre 205-06 du Budget National de Fonctionnement - Gestion 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-18 du 5 mars 1975, portant loi de finances pour la Gestion 1975 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Camarade Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

ARTICLE 1er - Est autorisé le virement du Chapitre 205-05, article 1er, au Chapitre 205-06, articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 d'un crédit global de DIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (10.950.000) francs.

ARTICLE 2 - La nouvelle répartition des crédits des Chapitres 205-05 et 205-06 du Budget National de Fonctionnement - Gestion 1975, est la suivante :

.../...

CHAP.	ART.	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	DOTATIONS INITIALES	CREDITS ANNULES	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	NOUVELLES DOTATIONS
205-05	1	Eléments permanents de rémunérations	307.265.000	10.950.000		1296.315.000
	2	Charges Sociales	14.163.000	-	-	14.163.000
	3	Frais de Représentation..	9.500.000	-	-	9.500.000
	4	Indemnités de première mise d'équipement et indemnité d'emballage	2.000.000	-	-	2.000.000
	5	Assurances accidents	1.200.000	-	-	1.200.000
	6	Indemnités pour frais de mission	1.500.000	-	-	1.500.000
		TOTAL DU CHAPITRE 205-05	335.628.000	10.950.000	-	1324.678.000
205-06	1	Fonds d'abonnement	20.200.000		1.583.334	21.783.334
	2	Frais de correspondances et de valises diplomatiques	12.500.000		208.333	12.708.333
	3	Frais d'installation et d'équipement	500.000		4.000.000	4.500.000
	4	Location d'immeubles	9.310.000		1.250.000	10.560.000
	5	Achat de véhicules	6.450.000		3.200.000	9.650.000
	6	Achat de passeports et de cartes d'identité	200.000	-	-	200.000
	7	Entretien des bâtiments..	5.000.000		500.000	5.500.000
	8	Frais de transport pour tournées et missions	4.000.000		208.333	4.208.333
	9	Aides sociales aux Ressortissants du Dahomey à l'Etranger	846.000	-	-	846.000
	10	Frais de transport des personnalités dahoméennes à l'Etranger	1.494.000	-	-	1.494.000
	11	Fêtes	5.500.000	-	-	5.500.000
	12	Dépenses diverses (Consulat du Dahomey au Gabon et Représentation Permanente du Dahomey à l'U.N.E.S.C.O.)	1.400.000	-	-	1.400.000
		TOTAL DU CHAPITRE 205-06	67.400.000	-	10.950.000	78.350.000

ARTICLE 3 -- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.--

Fait à COTONOU, le 22 Août 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre des Travaux Publics, Trans-
ports, Postes et Télécommunications
chargé de l'intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Léopold AHOUEYA

Ampliations : PR 8 CS 6 MAEC 8 MF 6
autres ministères 11 SCG 4 CNR 4
SPD 2 DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 DI 4
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF 4
ONEPI-Gde Chanc. 2 JORD 1